

**COMITÉ DE COORDINATION  
DES CONSEILS DE LA RÉGION ÎLE FRANCE  
DE L'ORDRE DES MÉDECINS**

Docteur Frédéric PRUDHOMME

*Président*

*Conseil Départemental des YVELINES de l'Ordre des Médecins*

☎ 01.30.80.82.82

[cd.78@ordre.medecin.fr](mailto:cd.78@ordre.medecin.fr)

**RÉUNION DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023**

**COMPTE-RENDU**

| <b>CD75</b>                       | <b>Fonction</b>                         |
|-----------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Dr. Jean-Jacques AVRANE</b>    | <b>Président</b>                        |
| <b>Dr. Nathalie CACOUB-OBADIA</b> | <b>Secrétaire Générale</b>              |
| <b>Dr. Jean-Claude ZERAT</b>      | <b>Trésorier – <u>Absent excusé</u></b> |

| <b>CD 77</b>              | <b>Fonction</b>                                  |
|---------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>Dr. Claire SIRET</b>   | <b>Présidente</b>                                |
| <b>Dr. Michel BAUWENS</b> | <b>Secrétaire Général – <u>Absent excusé</u></b> |
| <b>Dr. Laurent LAVAU</b>  | <b>Trésorier</b>                                 |

| <b>CD 78</b>                  | <b>Fonction</b>           |
|-------------------------------|---------------------------|
| <b>Dr. Frédéric PRUDHOMME</b> | <b>Président</b>          |
| <b>Dr. Dominique GIGNAC</b>   | <b>Secrétaire Général</b> |
| <b>Dr. Alexandre SOBOTKA</b>  | <b>Trésorier Adjoint</b>  |

| <b>CD 91</b>                | <b>Fonction</b>           |
|-----------------------------|---------------------------|
| <b>Dr. Geenam LUCHOOMAN</b> | <b>Présidente</b>         |
| <b>Dr. Paul-Henri BOLLA</b> | <b>Secrétaire Général</b> |
| <b>Dr. Caroline DEBACQ</b>  | <b>Trésorière</b>         |

| <b>CD 92</b>                 | <b>Fonction</b>                         |
|------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Dr. Christian HUGUES</b>  | <b>Président – <u>Absent excusé</u></b> |
| <b>Dr. Jean-Luc LEYMARIE</b> | <b>Secrétaire Général</b>               |

| CD 93                 | Fonction                                  |
|-----------------------|-------------------------------------------|
| Dr. Jean-Luc FONTENOY | Président                                 |
| Dr. Xavier MARLAND    | Secrétaire Général – <u>Absent excusé</u> |
| Dr Jean-Pierre SALA   | Trésorier                                 |

| CD 94              | Fonction                         |
|--------------------|----------------------------------|
| Dr. Patrick THERON | Président                        |
| Dr. Eric GIBERT    | Secrétaire Général               |
| Dr. Michel MATHIEU | Trésorier – <u>Absent excusé</u> |

| CD 95                 | Fonction                              |
|-----------------------|---------------------------------------|
| Dr. Sandrine DURANTON | Présidente                            |
| Dr. Bernard POLETTO   | Vice-Président – <u>Absent excusé</u> |
| Dr. Catherine DIARD   | Secrétaire Générale                   |
| Dr. Gérard HUMBERT    | Trésorier                             |

| CROM Ile de France    | Fonction                              |
|-----------------------|---------------------------------------|
| Dr. Philippe GARAT    | Président                             |
| Dr. Pierre-Yves DEVYS | Vice-Président – <u>Absent excusé</u> |
| Dr. Patrick LECABLE   | Vice-Président                        |
| Dr. Xavier RIGAUT     | Trésorier                             |

La séance est ouverte à 20h45 par le Docteur Frédéric PRUDHOMME, Président du Comité de Coordination.

#### I. Approbation du compte rendu de la réunion du Lundi 15 mai 2023

Aucune modification n'a été proposée. Le compte rendu est adopté en l'état.

Le C.D. 75 s'abstient de voter en raison de son absence lors de cette séance.

#### II. QUESTIONS DÉPARTEMENTALES

- CD 75 : *Rencontre avec les Drs. Junior pour les informer des missions de l'Ordre*

Proposition d'une rencontre avec les Drs. Junior et un représentant de chaque Conseil départemental de l'Ordre et du Conseil Régional de l'Ordre : la date et les modalités restent à définir.

Les Drs. Juniors représentent un corpus de 600 à 700 médecins par an en Ile de France.

Le Conseil des Yvelines propose la transmission de la liste annuelle des Drs. Juniors à chaque Conseil départemental de l'Ordre afin de pouvoir leur proposer des remplacements adaptés.

Le RGPD ne s'y oppose pas à condition que les Drs. Juniors en soient d'accord.

- CD 77 :

##### 1- *Don d'un stéthoscope aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année*

Le Conseil départemental de la Ville de Paris fait chaque année la rentrée des étudiants de 2<sup>ème</sup> année à la Faculté. Un code de déontologie leur est remis à cette occasion et il est évoqué la possibilité de leur faire don d'un stéthoscope à cette occasion.

Une réunion préparatoire avec les doyens est proposée afin d'échanger avec les étudiants au moment de leurs cours de déontologie pour leur expliquer le rôle de l'Ordre à cet égard et de l'importance du sujet pour la suite de leur carrière.

On évoque la possibilité de leur offrir un stéthoscope à cette occasion.

Les associations d'externes peuvent aider à créer un lien en ce sens.

**2- *Présence d'un juriste au CROM en soutien aux CDOM pour les dossiers difficiles***

Le Dr. GARAT confirme que cette embauche est budgétée pour 2024.

**3- *Courrier commun à la Commission d'harmonisation***

Le projet de courrier rédigé le 7 juillet 2023 par le Conseil départemental des Seine et Marne à la demande du Comité de Coordination lors de la séance du 15 mai, et destiné au trésorier du Conseil National de l'Ordre des Médecins, s'est égaré dans le cloud.

Il a été récupéré et sera envoyé au Président du Comité de Coordination et aux différents Conseils départementaux de l'Ordre pour lecture et approbation après d'éventuelles modifications.

**4- *Titre de Docteur, protection du terme Médecine et PSNC***

La question du titre de Docteur revendiqué par certains praticiens proposant des PSNC a été évoquée le 15 mai et se trouve dans le résumé de séance. Le Dr. SIRET nous a fait une note éclairante sur le sujet, et que vous trouverez jointe.

- **CD 78 :**

**1. *Non renseignement de Mon Espace Médecin en cas de changement d'adresse***

L'adresse professionnelle est la seule valable pour l'envoi de toute correspondance, simple ou en AR.

Après un tour de table, il est proposé de façon commune de déclencher la radiation en cas de trois courriers revenus avec la mention « NPAI » et/ou trois AR revenus « avisés et non réclamés ».

**2. *Retrait d'office de médecins pour abstention de réponse à l'Ordre***

Dans le même esprit, il est proposé pour les confrères ne répondant pas aux courriers de doléances de déléguer une enquête à leur cabinet, puis le cas échéant de les déférer à la CDPI pour comportement anti-confraternel.

Il n'existe aucune jurisprudence.

- **CD 91 :**

1. ***Coût de la comptabilité dans les Conseils départementaux de l'Ordre***

Le Conseil de l'Essonne estimant ce poste trop onéreux en confie la charge au Conseil National de l'Ordre. Les autres Conseils départementaux le font en interne à des coûts assez variables.

2. ***SAS***

Fonctionne dans les Yvelines, la Seine St Denis, le Val de Marne et la Seine et Marne. Pour les Hauts de Seine, la pérennité n'est pas assurée faute de visibilité du financement ARS à moyen et long terme.

Un bon fonctionnement est dépendant de la parité libéral/SAMU. C'est le cas dans les Yvelines.

- **CD 92 :**

1. ***Conservation des archives déjà numérisées***

A conserver jusqu'à effacement des saisies numérisées avec valeur probante.

2. ***Dérogations par le Conseil départemental de l'Ordre***

Le Conseil National de l'Ordre a précisé que des dérogations sont possibles si l'exercice de la médecine est devenu difficile sur un secteur. Elles permettent alors au titulaire d'exercer en même temps que son remplaçant. Une collaboration serait plus adaptée mais les plus jeunes la refusent par crainte de s'engager alors même que ces contrats permettent d'y mettre fin très facilement.

Le Conseil du Val de Marne est chargé de proposer au prochain Comité de Coordination un projet de charte sur le remplacement.

3. ***Inscription d'un médecin PADHUE (Algérie)***

Si une attestation de bonne conduite est difficile, voire impossible à obtenir du Conseil National de l'Ordre du pays d'origine, on demande une simple déclaration sur l'honneur au confrère. Cette inertie du pays d'origine est probablement liée au désir de celui-ci de ne pas laisser partir ses praticiens.

4. ***Comité de Coordination le jeudi au lieu du lundi***

Déjà répondu le 15 mai : non car meilleure circulation le lundi avec meilleure assiduité ce jour-là.

- **CD 93 :**

- 1- ***Plateformes de remplacements***

On peut utiliser celle élaborée par le Conseil départemental de la Ville de Paris en se mettant en rapport avec leur informaticien.

2- ***Reprise d'activité des médecins retraités.***

C'est leur projet qui doit retenir toute l'attention des conseillers avant d'autoriser l'exercice.

La solution du Conseil de Seine St Denis est un tutorat par des maîtres de stage avant l'éventuelle saisine de la Formation Restreinte. Le Conseil de la Ville de Paris demande cette saisine systématiquement.

**Dans le cas d'un transfert, il faut vérifier si la phrase notifiant l'autorisation de la possibilité de travailler pendant cette période est présente, et si oui il faut la supprimer.**

3- ***Retraite et RCP : engagement pour les campagnes vaccinales***

En cas d'impossibilité de se réassurer, le BCT (Bureau Central des Tarifications) est censé informer le médecin et lui proposer une solution de réassurance.

- **CD 94 :**

1- ***Jeux Olympiques***

Le point de vue de l'ARS serait assez simple : soit les médecins ne prennent pas de vacances, soit ils travaillent en même temps que leur remplaçant, ce qui revient au même. Le Comité de Coordination doit donc dès maintenant prendre rendez-vous avec l'ARS.

Il faudra également à cette occasion évoquer la possibilité d'une vignette ou d'un laissez passer afin de faciliter les déplacements des médecins.

Donc dans tous les cas, un contact anticipé avec l'ARS Ile de France est indispensable.

2- ***Mutualisation des secrétaires pour la mise en conformité du RGPD***

A réfléchir

- **CD 95 :**

1- ***Recrutement des jeunes en alternance***

C'est une décision à bien peser avant de s'engager car le contrat est pour deux ans (période des études) et pose problème en cas d'incompétence car alors la charge de travail des salariés sera accrue. Un stage de courte durée (6 mois) est plus adapté.

2- ***Traitement par les CDOM d'une plainte émanant du CNOM***

Transmettre à la CDPI avec possible association par le Conseil Départemental le cas échéant.

### 3- ***LME et médecine esthétique***

Les refus sont à apprécier au cas par cas. Surtout fondés sur la clause du contrat concernant une éventuelle rémunération basée sur un forfait qui irait à l'encontre de l'indépendance professionnelle.

Et bien sûr la spécialité d'origine reste un élément de décision. Le collège de Médecine Générale dit que la médecine esthétique ne fait pas partie de la maquette. Le Conseil National de l'Ordre des Médecins va proposer une maquette de diplôme.

Délégation de la pratique du laser : uniquement si un médecin est présent. Mais un décret serait en préparation autorisant un non médecin à le faire.

Pour l'acide hyaluronique, tout médecin peut pratiquer les injections, contrairement à la toxine botulique qui est réservée à certaines spécialités.

- **CROM**

***Information qui répond à une question du Val de Marne :***

Une convention FIR a été signée avec l'ARS à hauteur de 1 500€ par semestre afin de motiver les internes et Drs. Juniors remplaçants à aller vers les zones sous tension et à s'y installer à terme.

Le résumé de cette convention est consultable au Conseil Régional de l'Ordre des Médecins.

**LE PROCHAIN COMITÉ DE COORDINATION  
EST FIXÉ AU LUNDI 11 MARS 2024**

---